

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

À la séance ordinaire du conseil de la

MUNICIPALITÉ D'INVERNESS  
1799, rue Dublin  
Inverness (Québec) G0S 1K0  
(418) 453-2512

Le 7 octobre 2019, tenue à 19h00 à la salle du conseil à laquelle étaient présents le maire Monsieur Yves Boissonneault et les conseillers:

- |                         |                      |
|-------------------------|----------------------|
| 1-                      | 4-                   |
| 2- M. Gervais Pellerin  | 5-                   |
| 3- M. Andrew Larochelle | 6- M. Mario Turcotte |

**10- DEMANDE D'APPUI : MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE  
CONJUGALE**

**ATTENDU QUE** la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**ATTENDU QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**ATTENDU QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**ATTENDU QU'**il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**ATTENDU QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;


**ATTENDU QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 26 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**ATTENDU QUE** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons de femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

R-0225-10-2019 Proposé par le conseiller M. Andrew Larochelle

**QUE** la Municipalité d'Inverness soit proclamée alliée contre la violence conjugale.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

  
\_\_\_\_\_  
Marie-Pier Pelletier  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

EXTRAIT CONFORME  
CERTIFIÉ CE 8 OCTOBRE 2019

« Le texte de la présente résolution pourrait être modifié lors de l'approbation du procès-verbal par le Conseil municipal lors d'une prochaine séance. »